République Française
Département : LOZERE - Arrondissement : Florac

SAINT MICHEL DE DEZE - COMMUNE
Mairie
48160 SAINT-MICHEL-DE-DEZE

SAINT-MICHEL-DE-DEZE, le 28 octobre 2026,

CONVOCATION

Madame, Monsieur,
Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu le :

mardi 03 novembre 2026 à 18 heures 30

MAIRIE
Le Village

48160 ST MICHEL DE DEZE

Ordre du jour:

1./ Désignation du secrétaire de Séance
2./ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 août 2026
3./ Point sur les réunions à venir
4./ Point sur le dossier de la Traversée du village (DGD)
5./ Point sur la situation de l'Hôtel restaurant « La rivière »
6./ Point sur la vente des terrains « Verdelhan »
7./ Délibération relative à l'extension du périmètre du Syndicat Hautes Vallées Cévenoles
   a. Ajout de la commune de Concoules (compétence DFCI)
   b. Ajout de la commune d'Aujac (compétence MAB et DFCI)
8./ Délibération portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
9./ Information relative au le passage du contrat de prévoyance du régime facultatif au régime obligatoire à compter du 1er janvier 2027
10./ Délibération relative à l'attribution d'une subvention pour le voyage scolaire à Paris de l'école Rouvière de Saint Michel de Dèze.
11./ Budget de l'eau : Décision modificative N° DM 2026-03
12./ Examen des devis soumis à validation
13./ Questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

BONNET Pierre,



POUVOIR [1]

Je, soussigné,
donne pouvoir à [2]
afin de me représenter à la réunion convoquée pour le 03/11/2026 à 18 heures 30, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents. Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant [3] auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à ..... le .....
Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse
(3) Durée de validité : trois reports au maximum